

**RAPPORT ANNUEL 2006
SUR LES TRAVAUX RELATIFS
AU DÉVELOPPEMENT DURABLE
À L'OCDE**



OCDE



Rapport annuel 2006 sur les travaux relatifs au développement durable à l'OCDE



ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

L'OCDE est un forum unique en son genre où les gouvernements de 30 démocraties œuvrent ensemble pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux que pose la mondialisation. L'OCDE est aussi à l'avant-garde des efforts entrepris pour comprendre les évolutions du monde actuel et les préoccupations qu'elles font naître. Elle aide les gouvernements à faire face à des situations nouvelles en examinant des thèmes tels que le gouvernement d'entreprise, l'économie de l'information et les défis posés par le vieillissement de la population. L'Organisation offre aux gouvernements un cadre leur permettant de comparer leurs expériences en matière de politiques, de chercher des réponses à des problèmes communs, d'identifier les bonnes pratiques et de travailler à la coordination des politiques nationales et internationales.

Les pays membres de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, la Corée, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et la Turquie. La Commission des Communautés européennes participe aux travaux de l'OCDE.

Les Éditions OCDE assurent une large diffusion aux travaux de l'Organisation. Ces derniers comprennent les résultats de l'activité de collecte de statistiques, les travaux de recherche menés sur des questions économiques, sociales et environnementales, ainsi que les conventions, les principes directeurs et les modèles développés par les pays membres.

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les interprétations exprimées ne reflètent pas nécessairement les vues de l'OCDE ou des gouvernements de ses pays membres.

Publié en anglais sous le titre :

2006 Annual Report on Sustainable Development Work in the OECD

© OCDE 2006

Toute reproduction, copie, transmission ou traduction de cette publication doit faire l'objet d'une autorisation écrite. Les demandes doivent être adressées aux Éditions OCDE rights@oecd.org ou par fax 33 1 45 24 99 30. Les demandes d'autorisation de photocopie partielle doivent être adressées au Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris, France, fax 33 1 46 34 67 19, contact@cfcopies.com ou (pour les États-Unis exclusivement) au Copyright Clearance Center (CCC), 222 Rosewood Drive Danvers, MA 01923, USA, fax 1 978 646 8600, info@copyright.com.

Avant-propos

L'une des principales missions de la Réunion annuelle d'experts du développement durable (RAEDD) de l'OCDE est de passer en revue chaque année l'ensemble des travaux menés par l'Organisation pour faire ressortir les aspects du développement durable qui ont été insuffisamment analysés et énumérer les priorités des activités futures. La présente brochure rend compte de l'examen effectué en 2006.

Le rapport 2005 notait que l'OCDE conduisait d'innombrables études et réflexions sur les questions liées au développement durable, en particulier sur l'efficacité et l'efficacité des politiques dans les domaines économique, environnemental et social. Pour faire des progrès dans ce domaine au sein de l'Organisation, il est impératif de pouvoir s'appuyer sur un socle solide, constitué par les travaux d'excellence que mènent en permanence les différents comités sur ces trois dimensions. En ce qui concerne l'intégration de ces thématiques, les travaux communs à plusieurs comités de l'OCDE ou associant plusieurs directions sont de plus en plus nombreux depuis quelques années. Cependant, il est possible de faire davantage pour promouvoir les approches intégrées et renforcer la cohérence entre les domaines économique, environnemental et social dans les analyses intersectorielles de l'OCDE, les études sectorielles, les statistiques, les examens nationaux et les forums de réflexion.

En 2006, la RAEDD a identifié les priorités suivantes à traiter dans le cadre des futures activités transversales des comités de l'OCDE, notamment les modes de production et de consommation durables, l'éducation au service du développement durable, la gouvernance durable et les approches analytiques des impacts sur la durabilité.

Cette étude est publiée sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE.

Table des matières

Introduction	7
Programme horizontal sur le développement durable	9
Réunion annuelle d’experts du développement durable (RAEDD)	9
Réforme des subventions et développement durable	10
Stratégies nationales de développement durable.....	11
Partenariats pour le développement durable	12
Contribution aux travaux de la Commission du développement durable des Nations Unies.....	13
Table ronde sur le développement durable	14
Analyses pluridisciplinaires sur le développement durable	15
Principaux événements en 2006.....	16
Activités communes à plusieurs comités	19
Domaines prioritaires du développement durable.....	23
Modes de production et de consommation durables	23
Gouvernance au service du développement durable	25
Responsabilité sociale des entreprises	26
Environnement et santé.....	27
Education au service du développement durable	28
Problématiques intergénérationnelles	29
Statistiques et méthodes de mesure.....	31
Le développement durable dans les comités de l’OCDE.....	33
Economie	33
Environnement.....	35
Social	36
Sectoriel	40
International	45
Références.....	51

Introduction

La présente enquête sur les activités de l'OCDE relatives au développement durable vise à mettre en évidence les domaines dans lesquels des progrès ont été faits en 2006 pour ce qui est de placer les travaux de l'organisation sous l'angle du développement durable. Il convient de le mettre en parallèle avec le *Rapport annuel 2005 sur les travaux relatifs au développement durable menés à l'OCDE*, qui dressait un bref historique du développement durable dans le contexte de l'OCDE et examinait l'évolution des analyses sur la durabilité dans le programme de travail au cours des années précédentes. Pour l'OCDE, le concept du développement durable impose de mieux équilibrer les questions économiques, sociales et environnementales dans tout l'éventail de ses activités (collecte de données, analyses, examens nationaux et réflexion sur l'action publique). Il suppose aussi d'adopter une perspective à long terme et de tenir compte des considérations intergénérationnelles dans les travaux de l'Organisation, ainsi que d'admettre que la coopération mondiale est nécessaire pour établir des conditions économiques, environnementales et sociales viables à l'échelle planétaire.

La présente enquête, entreprise pour le compte de la Réunion annuelle d'experts du développement durable (RAEDD) de l'OCDE, met en lumière les domaines où les travaux de l'OCDE ont fait une plus large place au développement durable en 2006. *Premièrement*, il présente les activités du Programme horizontal sur le développement durable, y compris celles sur la réforme des subventions et sur les stratégies nationales de développement durable. *Deuxièmement*, il examine les travaux conduits en communs par deux comités ou plus en 2006 dans le domaine du développement durable. *Troisièmement*, il évalue les progrès accomplis à l'aune des priorités fixées antérieurement, comme les modes de production et de consommation durables et les statistiques sur le développement durable. *Enfin*, il présente les travaux en cours dans de nombreux comités de l'OCDE qui ont un lien avec le développement durable.

Programme horizontal sur le développement durable

Réunion annuelle d'experts du développement durable (RAEDD)

L'OCDE a commencé à consacrer des travaux au développement durable en 1997, consécutivement à une recommandation du Groupe consultatif de haut niveau réuni par le Secrétaire général. Le Programme horizontal sur le développement durable qui en a résulté (1998-2001) a abouti à une réunion conjointe des ministres de l'Economie et des ministres de l'Environnement des pays de l'OCDE. A celle-ci ont succédé plusieurs réunions du Groupe ad hoc sur le développement durable (2001-2004), qui s'est fait l'avocat de la prise en compte systématique du développement durable dans les travaux réguliers de l'OCDE et qui a recommandé la création de la Réunion annuelle d'experts du développement durable (RAEDD). Cette dernière s'est réunie pour la première fois en septembre 2004 et a préparé un programme de travail et un budget pour le cycle 2005-2006 des activités horizontales de l'OCDE sur le développement durable.

Au cours de ses réunions suivantes (octobre 2005 et septembre 2006), la RAEDD a fait avancer le dossier de l'intégration des activités en s'appuyant sur les *rapports annuels sur les travaux relatifs au développement durables menés à l'OCDE*, en signalant les principales lacunes et en indiquant les priorités à fixer. Par ailleurs, les délégués de la RAEDD, issus de divers ministères des pays de l'OCDE, ont engagé un dialogue avec les président(e)s des comités de l'OCDE, au sujet de leur point de vue sur le développement durable et de leurs programmes de travail respectifs. En 2004 et 2005, la RAEDD a recommandé que l'OCDE entreprenne des travaux associant plusieurs comités sur les thèmes suivants : éducation au service du développement durable, modes de production et de consommation durables, gouvernance au service du développement durable, responsabilité sociale des entreprises, et environnement et santé.

En 2006, la RAEDD a suggéré que l'Organisation consacre des travaux aux modes de production et de consommation durables, à l'éducation au service du développement durable, aux coûts de l'inaction, aux méthodes d'évaluation des impacts sur la durabilité et à la gouvernance au service du développement durable. Elle a proposé d'étudier des moyens et des approches permettant de tenir compte davantage de l'optique du développement durable dans les examens de l'OCDE par pays, et de renforcer les synergies entre les publications des séries « Perspectives » de l'Organisation. Elle a aussi recommandé que le *Rapport annuel 2007 sur les travaux relatifs au développement durable menés à l'OCDE* évalue la place accordée au développement durable dans les nouveaux instruments ou lignes directrices de l'OCDE et comprenne une synthèse des activités de l'Organisation sur l'économie politique de la réforme structurelle pour en faire connaître les enseignements.

Réforme des subventions et développement durable

L'analyse des subventions publiques, qui font partie des instruments d'action les plus répandus et les plus puissants, constitue l'axe principal du programme horizontal sur le développement durable. Il s'agit de l'activité la plus interdisciplinaire de l'OCDE, puisqu'elle mobilise les directions et comités chargés des échanges, de l'industrie, de l'agriculture, de la pêche, de l'énergie, de l'investissement, des transports et de l'environnement. Différentes formes de soutien, dont les subventions, les allègements fiscaux et d'autres avantages, se traduisent souvent par des distorsions économiques, environnementales et sociales qui ont des répercussions involontaires au niveau aussi bien national qu'international. Des séminaires sur les subventions préjudiciables à l'environnement organisés par l'OCDE ont fait progresser la mesure du niveau des aides dans différents secteurs, et permis de mettre au point une liste de critères pour déterminer les subventions dont la suppression serait bénéfique à l'environnement.

En 2006, l'OCDE a publié les actes d'un séminaire intitulé *Subsidy Reform and Sustainable Development: Economic, Environmental and Social Aspects*, qui a donné le coup d'envoi à des évaluations intégrées des coûts et des avantages de la réforme des subventions. Ultérieurement, un atelier organisé en juin 2006 et intitulé *Subsidy Reform and Sustainable Development: Political Economy Aspects* a porté sur les solutions envisageables pour surmonter les obstacles politiques à la réforme des subventions préjudiciables, au niveau des pays ou des secteurs d'activité. Les réflexions s'appuyaient sur un nouveau cadre d'analyse des subventions qui permet d'évaluer les coûts et les avantages en termes économiques, environnementaux et sociaux, aux niveaux national et international, ainsi

que sur des études de cas sur les secteurs de la foresterie, de la pêche, de l'agriculture, de l'industrie, de l'énergie et des transports.

L'atelier de 2006 était axé sur l'économie politique de la réforme des subventions (nécessité de prendre les décisions en concertation avec toutes les parties de l'administration, calendrier et échelonnement des réformes, transparence des coûts et des avantages pour les différentes parties intéressées, participation des acteurs concernés, et aides transitoires) et a conclu que les structures de gouvernance qui concourent à promouvoir le développement durable étaient essentielles à la réforme. Quatre suggestions ont été formulées dans l'optique de lui donner suite dans le cadre de l'OCDE : 1) compte tenu des disparités entre secteurs, confier la collecte et l'analyse des données sur les subventions aux comités concernés (pêche, transports), secteur par secteur, sur la base du cadre d'analyse commun ; 2) proposer d'aborder la réforme des subventions dans les chapitres structurels des examens de l'EDRC ; 3) organiser en 2007 un atelier de suivi consacré à une étude plus approfondie des différents aspects de l'économie politique d'un type particulier de subventions, par exemple des subventions en faveur des biocarburants ; 4) inscrire les aspects de l'économie politique de la réforme des subventions et d'autres réformes structurelles parmi les thèmes permanents du programme horizontal sur le développement durable.

Stratégies nationales de développement durable

Dans le cadre du programme horizontal, une analyse des stratégies nationales de développement durable (SNDD) a été lancée en 2005 pour aider les pays membres à les formuler et à les mettre en œuvre. Les gouvernements se sont engagés à définir ces stratégies dans le cadre du programme *Action 21*, adopté en 1992 au Sommet planète terre de Rio. Les SNDD constituent souvent le signe le plus visible de l'importance que les différents gouvernements des pays membres accordent au développement durable dans leur action. En 2006, sous le titre « Stratégies nationales de développement durable – Bonnes pratiques dans les pays de l'OCDE », l'Organisation a publié les résultats d'une étude dont il ressortait que les pays continuaient de rencontrer des difficultés dans la caractérisation des synergies entre les domaines économique, environnemental et social, ainsi que dans la coordination des mécanismes de décision.

Figurent parmi les pratiques bénéfiques qui ont été signalées : 1) intégrer les préoccupations économiques, environnementales et sociales ; 2) fixer des horizons temporels éloignés, compatibles avec la dimension intergénérationnelle ; 3) utiliser des instruments d'évaluation des impacts dans le cadre de la mise en œuvre ; 4) confier la responsabilité de la stratégie au premier ministre, au ministre du développement durable ou à un

équivalent ; 5) déléguer certains aspects de la mise en œuvre aux échelons infranationaux ; 6) faire participer pleinement les acteurs concernés, par exemple, les entreprises, les syndicats et les organisations non gouvernementales ; 7) utiliser des systèmes d'indicateurs structurés pour évaluer les progrès obtenus et pour définir des objectifs et 8) établir des organismes indépendants chargés de la surveillance et de l'évaluation.

Un atelier sur l'institutionnalisation du développement durable a été organisé en août 2006, conjointement avec la Commission du développement durable des Nations Unies (CDD), dans le but de faire progresser la mise en œuvre des stratégies nationales de développement durable dans les pays membres et les pays non membres, sur la base des principes ci-dessus. Les participants se sont penchés sur l'efficacité, à différents égards, de l'administration des stratégies et des mécanismes de suivi de leur mise en œuvre. L'atelier visait aussi à faire avancer les SNDD dans les pays en développement, notamment en ce qui concerne leur intégration avec la planification du développement et les stratégies de réduction de la pauvreté.

Les suggestions suivantes ont été faites en ce qui concerne les suites à donner aux activités dans le cadre de l'OCDE et de l'ONU : 1) ces deux institutions pourraient organiser en Asie, en mars 2007, un atelier de suivi sur les stratégies de développement durable ; 2) elles pourraient mettre à jour, harmoniser et annoter leurs principes directeurs respectifs relatifs aux stratégies nationales de développement durable et continuer de caractériser les bonnes pratiques ; 3) le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE pourrait étudier la possibilité de rédiger, à l'intention des pays en développement, des lignes directrices sur le renforcement des liens entre les stratégies nationales de développement durable, les stratégies de réduction de la pauvreté et les plans visant à atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement ; 4) l'ONU, l'OCDE et la Commission européenne (CE) pourraient élaborer un cadre commun pour conduire des examens par les pairs des stratégies nationales de développement durable et comparer les résultats des différents examens de ce type prévus actuellement ; dans la mesure du possible, chaque examen devrait faire intervenir des pairs à la fois des pays développés et des pays en développement ; et 5) les grandes organisations internationales (OCDE, ONU, Banque mondiale, FMI) pourraient entamer un dialogue informel sur le traitement du développement durable et les problèmes de gouvernance associés en leur sein.

Partenariats pour le développement durable

Un Séminaire sur l'évaluation de l'efficacité et de l'efficience des partenariats a été organisé avec la Direction de l'environnement de l'OCDE

en septembre 2006 dans le cadre des suites données à la réunion des ministres de l'Environnement de l'OCDE de 2004, qui avait demandé à l'Organisation d'examiner l'efficacité et l'efficience des initiatives de partenariat. Ce séminaire était destiné à : 1) analyser l'objet et la valeur ajoutée des partenariats ; 2) examiner les évaluations des partenariats et les méthodologies employées ; et 3) étudier les moyens envisageables pour renforcer l'évaluation des partenariats notamment en caractérisant les éléments possibles d'un cadre d'évaluation. L'accent a été mis sur les partenariats de type 2 pour le développement durable qui font intervenir les pouvoirs publics, lancés au Sommet mondial sur le développement durable de 2002 (SMDD).

En ce qui concerne le suivi, il a été suggéré de placer les futurs travaux sur l'évaluation des partenariats sous les auspices du programme horizontal sur le développement durable, avec l'appui de la Commission du développement durable (CDD) de l'ONU, qui possède une base de données sur les partenariats. Ces travaux doivent prendre en compte les autres analyses de l'OCDE se rapportant aux partenariats, notamment celles du Comité de la politique scientifique et technologique (CPST) concernant les partenariats public-privé dans le domaine de la recherche, celles du Comité de l'Éducation sur les partenariats relatifs à l'intégration sociale, celles du Comité de la gouvernance publique relatives aux partenariats public-privé, celles du Comité des politiques d'environnement (EPOC) sur les partenariats public-privé dans le secteur de la distribution de l'eau et de l'assainissement, et celles du Comité d'aide au développement (CAD) sur les principes d'évaluation des partenariats pour le développement (en association avec la Banque mondiale). Les futurs travaux de l'OCDE sur les partenariats doivent aussi apporter une contribution au prochain forum mondial sur les partenariats.

Contribution aux travaux de la Commission du développement durable des Nations Unies

L'OCDE, l'Agence internationale de l'énergie (AIE) et l'Agence de l'énergie nucléaire (AEN) ont apporté des contributions à la 14^{ème} session de la CDD, qui s'est tenue à New York en mai 2006. A une intervention du Secrétaire général adjoint Kiyoo Akasaka est venue s'ajouter la diffusion d'une brochure synthétisant les travaux de l'OCDE en rapport avec les thèmes retenus par la CDD pour la période 2007-2008 (changement climatique, énergie et industrie). De plus, un stand d'information distribuait aux participants des publications et des plaquettes de l'OCDE et de l'AIE, et une manifestation parallèle où ont été présentés les travaux de l'OCDE sur

le développement durable a attiré de nombreux représentants des pays non membres et des ONG ainsi que d'autres acteurs intéressés.

Trois thèmes importants du point de vue des relations de l'OCDE avec les non-membres ont été évoqués : 1) l'atténuation du changement climatique fondée sur la collaboration en matière de technologies énergétiques, illustrée notamment par des rapports sur le programme en coopération et les accords de mise en œuvre de l'AIE en matière de recherche-développement sur l'énergie ; 2) l'adaptation au changement climatique et le développement, thème qui a donné lieu à une présentation de la *Déclaration sur la prise en compte de l'adaptation au changement climatique dans la coopération pour le développement*, adoptée à la réunion des ministres du développement et de l'environnement en avril 2006 ; 3) industrie et responsabilité des entreprises, thème qui a permis d'aborder l'utilité des *Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales* et du *Cadre d'action pour l'investissement* dans la promotion des investissements durables. En septembre 2006, la RAEDD a débattu de la contribution qu'elle pourrait apporter à la 15^{ème} session de la CDD en mai 2007, sur le thème de « l'énergie au service du développement durable ».

Table ronde sur le développement durable

La Table ronde sur le développement durable se réunit à haut niveau pour examiner certains problèmes sous les angles économique, environnemental et social. Les réunions tenues jusqu'à présent ont porté sur la mesure du développement durable, l'éco-étiquetage, la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (pêche INN), et les accords sectoriels visant à faire face au changement climatique. En juin 2006, la Table ronde s'est intéressée à la question suivante : *Nos priorités et programmes en matière de recherche-développement sont-ils aptes à répondre à nos besoins futurs dans le domaine des technologies énergétiques ?* La question a été abordée sous l'angle de la sécurité énergétique (comment les pays de l'OCDE peuvent-ils se prémunir contre le risque de ruptures d'approvisionnement ?) et de la sauvegarde de l'environnement (nécessité de stabiliser les émissions de gaz à effet de serre pour limiter au minimum le risque de perturbation du climat). Il a été conclu que des progrès étaient nécessaires dans un large éventail de technologies énergétiques et d'approches, notamment en ce qui concerne les économies d'énergie et la détermination des prix, en vue de faire face avec succès aux problèmes de sécurité et d'environnement. La prochaine Table ronde aura pour thème l'exploitation forestière illégale.

Analyses pluridisciplinaires sur le développement durable

Encadré 1. Principaux événements en 2006

Réunion des ministres de l'Environnement et du Développement – A l'occasion d'une réunion sans précédent tenue en avril 2006, les ministres de l'Environnement et du Développement des pays de l'OCDE se sont entendus sur des moyens à mettre en œuvre pour mieux prendre en compte les problèmes d'environnement dans la réduction de la pauvreté, notamment pour faire le lien entre adaptation au changement climatique et activités de coopération pour le développement.

Mise à jour de la Stratégie de l'OCDE pour l'emploi – Dans sa révision de la Stratégie pour l'emploi de 1994, l'OCDE indique que les mesures et les institutions peuvent être associées de plusieurs manières pour assurer un emploi élevé, et que dans certaines économies où les négociations sont fortement centralisées ou coordonnées, où les prestations sociales sont importantes et où les politiques actives du marché du travail sont bien conçues, le marché du travail enregistre de très bonnes performances depuis quelques années.

Méthodes de mesure du bien-être – Dans plusieurs études et documents de travail et à l'occasion d'un atelier, l'OCDE est allée au-delà de la notion de PIB par habitant pour rechercher de nouvelles manières de mesurer la prospérité des pays et le bien-être de leurs habitants en prenant en considération des dimensions telles que le temps libre, l'équité et la satisfaction procurée par le système de santé, l'enseignement et l'environnement.

Cohérence des politiques au service du développement dans le secteur de la pêche – Un atelier organisé conjointement en avril 2006 par le Comité des pêcheries et le Comité d'aide au développement (CAD) a été consacré aux nombreux problèmes (économiques, environnementaux et sociaux) à résoudre pour assurer la viabilité des activités halieutiques dans les pays développés comme dans les pays en développement.

Principaux événements en 2006

Réunion des ministres de l'Environnement et des ministres du Développement

Réunis le 4 avril 2006, les ministres de l'Environnement et du Développement ont approuvé un *Cadre d'action commune autour d'objectifs partagés*, dans le but d'appuyer les efforts de renforcement des capacités visant à améliorer l'intégration des activités en faveur de l'environnement et du développement dans les pays en développement et en transition. Cette initiative prévoit entre autres de caractériser les instruments permettant d'établir le lien entre environnement et développement, d'optimiser le potentiel des instruments internationaux de financement comme les crédits à l'exportation et le mécanisme pour un développement propre, et de renforcer la capacité des pays en développement à conduire des études d'impact sur l'environnement, à gérer les dépenses environnementales et à faire respecter le droit de l'environnement. En outre, les ministres ont entériné la *Déclaration sur la prise en compte de l'adaptation au changement climatique dans la coopération pour le développement*, pour permettre de prendre systématiquement en considération les objectifs en matière d'adaptation au changement climatique dans la planification du développement.

Les suites qu'il est proposé de donner à ces décisions s'appuieront sur l'expertise du Réseau du CAD sur l'environnement et la coopération pour le développement (ENVIRONET) et du Groupe de travail sur les questions d'environnement mondiales et structurelles du Comité des politiques d'environnement (EPOC), en vue de la réalisation des objectifs du Cadre et de la Déclaration. L'accent sera mis sur le renforcement de la coordination et de la cohérence des activités des organismes de coopération pour le développement et de protection de l'environnement des pays de l'OCDE en faveur de la réduction de la pauvreté et de la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Cela supposera de poursuivre les travaux sur la prise en compte des problèmes de viabilité écologique dans les programmes de réduction de la pauvreté et de développement, et de suivre les aspects environnementaux de l'application de la *Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement*.

Stratégie de l'OCDE pour l'emploi

Le réexamen de la Stratégie de l'OCDE pour l'emploi, qui date de 1994, a été entrepris par le Comité de politique économique (CPE) et par le Comité de l'emploi, du travail et des affaires sociales (ELSAC), qui ont tenu

une session commune en avril 2006, puis une conférence à haut niveau intitulée *Stimuler l'emploi et les revenus*, organisée en juin 2006 à Toronto (Canada), pour examiner les conclusions. Il en ressort qu'il existe plusieurs voies qui mènent à un emploi élevé. Cela tient au fait que les effets préjudiciables de certaines mesures (les allocations de chômage élevées et versées longtemps, par exemple) peuvent être en partie compensés par des dispositions bénéfiques dans d'autres domaines (comme les politiques actives du marché du travail correctement conçues). En conséquence, quelques économies où le dialogue social est très centralisé ou coordonné et où les prestations sociales sont élevées affichent des performances satisfaisantes sur le front de l'emploi. Le rapport signale en outre que le renforcement de l'aide à la recherche d'emploi et les mesures favorables à la famille contribuent à encourager l'exercice d'une activité, notamment en ce qui concerne les groupes sous-représentés comme les femmes, les travailleurs âgés, les handicapés et les immigrés.

L'emploi dans la zone de l'OCDE augmente depuis 1994 et les pays qui ont suivi les recommandations de la première Stratégie pour l'emploi ont globalement obtenu de meilleurs résultats sur ce terrain. D'ailleurs, les principales recommandations formulées en 1994 dans l'optique d'accroître l'emploi restent valables aujourd'hui : la politique macroéconomique doit viser à contenir l'inflation pour stimuler l'investissement, les obstacles à l'exercice d'une activité doivent être réduits, les salaires et les coûts de main-d'œuvre doivent être plus flexibles, et des investissements doivent être faits dans la formation. La nouvelle étude indique que le vieillissement de la population, dans les pays de l'OCDE, impose d'accroître l'emploi au moyen de différentes stratégies, dont l'approche des pays scandinaves, qui stimule le dynamisme du marché du travail grâce à un éventail de services à l'intention des demandeurs d'emploi. Il est prévu d'assurer un suivi de la mise en œuvre de la Stratégie pour l'emploi dans les pays membres, dans l'optique de comprendre ce qui donne des résultats et ce qui n'en donne pas, et notamment de consacrer une étude aux effets sur l'emploi de différents modes de financement de la protection sociale.

Méthodes de mesure du bien-être

Lancés dans le cadre d'une initiative du Groupe de travail n°1 du CPE visant à évaluer l'impact des réformes structurelles sur les performances économiques, les travaux sur les différentes manières de mesurer le bien-être constituent un projet commun à ce groupe de travail, à l'ELSAC et au Comité des statistiques. Etant entendu que le PIB par habitant ne reflète que partiellement le niveau de bien-être, ils visaient à mettre en évidence les avantages et les limitations d'éventuels indicateurs complémentaires tels que le temps libre, l'inégalité des revenus, la santé, le niveau d'instruction ou

encore la satisfaction apportée par le travail et la vie familiale. Cette analyse a montré qu'il fallait ajouter au PIB par habitant et au taux de croissance économique des statistiques sur d'autres dimensions du bien-être pour dresser un tableau complet de la situation.

Un *Atelier sur les mesures du bien-être et le progrès des sociétés* a ensuite été organisé, en juin 2006, par la Direction des statistiques et le Joint Research Centre de la Commission européenne. Il était consacré aux problèmes de mesure que soulèvent le bien-être social, la viabilité écologique, les résultats des systèmes de santé et des systèmes éducatifs, l'activité culturelle, la satisfaction et le bonheur. Ont également été évoquées la structure d'un cadre général de mesure du bien-être et la définition d'une batterie d'indicateurs clés permettant d'orienter les politiques structurelles, au-delà des ressources économiques et dans l'optique du progrès social dans un sens plus large.

Cohérence des politiques au service du développement dans le secteur de la pêche

L'atelier sur la *cohérence des politiques au service du développement dans le secteur de la pêche*, organisé par le Comité des pêcheries et le CAD les 24 et 25 avril 2006, était consacré aux difficultés rencontrées dans la gestion durable des pêches. Les différentes séances ont porté sur les accords d'accès aux pêcheries entre pays développés et pays en développement, sur les effets des politiques commerciales (droits de douane, subventions et obstacles techniques aux échanges) et sur le rôle de l'aide au développement en matière de pêche durable et responsable. La Banque mondiale, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) assistaient à cette manifestation où il a aussi été question des aspects d'économie politique à prendre en considération pour assurer la cohérence entre les différents domaines de l'action publique qui ont une incidence sur les pêches.

Cet atelier était organisé dans le cadre du projet général sur la Cohérence des politiques au service du développement, où s'inscrivent des travaux pluridisciplinaires de l'OCDE sur des questions de développement soulevées par la Direction de l'agriculture, la Direction de la coopération pour le développement, le Centre de développement, la Direction de l'éducation, la Direction de l'environnement et le Club du Sahel. Les thèmes abordés sont les suivants : 1) favoriser une mondialisation sans exclus et encourager des réformes des politiques propices à la croissance et à la lutte contre la pauvreté, 2) soutenir le renforcement des capacités et promouvoir une bonne gouvernance, 3) mobiliser des ressources à l'appui du

développement et améliorer l'efficacité avec laquelle elles sont utilisées, et 4) contrer les facteurs de risque communs. En 2006, ce cadre général s'est révélé utile pour caractériser les activités sur le développement des différents services de l'Organisation qui présentent une complémentarité, ainsi que les domaines où elles peuvent être coordonnées.

Activités communes à plusieurs comités

L'OCDE compte plusieurs groupes de travail mixtes qui consacrent des analyses au développement durable. Ils sont principalement formés par l'EPOC avec d'autres comités ou groupes, à savoir : le Groupe de travail mixte sur l'agriculture et l'environnement, la Session conjointe des experts sur la fiscalité et l'environnement, le Groupe de travail conjoint sur les échanges et l'environnement, le Groupe d'experts des pays figurant à l'annexe 1 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Groupe interne de coordination pour la biotechnologie. Leurs activités en 2006 sont brièvement décrites ci-après.

Plusieurs autres activités associant différentes directions méritent d'être signalées, même si elles ne sont pas présentées en détail ici parce qu'elles portent en premier lieu sur des questions économiques. Citons à cet égard : 1) le Groupe conjoint sur les échanges et la concurrence, établi en 1996 par le Comité des échanges et le Comité de la concurrence, et qui, en 2006, s'est intéressé à la complémentarité entre la politique commerciale et la politique de la concurrence dans les pays en développement ; 2) les travaux du CAD et du Comité des échanges sur *l'aide à l'appui des échanges*, qui visent à destiner une plus grande partie de l'aide au développement au renforcement des capacités dans le domaine du commerce ; 3) les travaux du CAD et du Comité de l'investissement qui ont conduit à l'adoption par le Conseil de l'OCDE, en mai 2006, d'orientations intitulées *Utiliser l'aide publique au développement pour promouvoir l'investissement privé au service du développement* ; 4) les travaux conduits en 2006 par le Comité des échanges et le Comité de l'investissement sur les liens entre dispositions sur l'investissement et dispositions sur le commerce applicables aux services dans les accords commerciaux régionaux ; 5) la stratégie de lutte contre la corruption de l'OCDE, qui a mobilisé la Direction des affaires financières et des entreprises, la Direction de la gouvernance publique et la Direction de la coopération pour le développement dans le but d'améliorer la crédibilité des efforts des donateurs dans la lutte contre la corruption.

Agriculture et environnement

Le *Groupe de travail mixte sur l'agriculture et l'environnement* (Comité de l'agriculture et EPOC), créé en 1993, élabore des concepts et des cadres d'analyse pour étudier les liens entre agriculture et environnement, des bases de données sur les indicateurs agro-environnementaux, et un inventaire des mesures agro-environnementales appliquées dans les pays de l'OCDE. En 2006, il s'est principalement consacré à l'achèvement du quatrième rapport sur les indicateurs environnementaux pour l'agriculture, à l'application de l'inventaire à davantage de pays membres, à l'analyse de la nature et de la mise en œuvre de l'écoconditionnalité (mesures d'aide dont les agriculteurs ne peuvent bénéficier que s'ils respectent des pratiques de protection de l'environnement déterminées et remplissent certaines conditions) dans quelques pays de l'OCDE, à l'application d'une nouvelle méthode de modélisation à l'analyse des effets quantitatifs de différentes mesures agro-environnementales sur l'environnement et le bien-être, et à l'établissement d'un récapitulatif des impacts du changement climatique sur l'agriculture et des options envisageables pour s'y adapter. Une étude sur les mesures et les pratiques concernant la viabilité de la gestion de l'eau dans l'agriculture en Chine a été examinée au cours d'un atelier OCDE-Chine organisé en 2006 à Beijing, dans le cadre du programme que l'Organisation consacre actuellement à ce pays.

Fiscalité et environnement

La *Session conjointe des experts sur la fiscalité et l'environnement* (Comité des affaires fiscales et EPOC), créée en 1996, étudie depuis 2002 les moyens à mettre en œuvre pour surmonter les obstacles à l'application pleine et entière des taxes liées à l'environnement. Bien que ces instruments soient jugés performants, les exonérations et des dispositions spéciales diminuent leur efficacité et les craintes que suscitent leurs effets sur la distribution des revenus et la compétitivité de certaines entreprises et de certains secteurs limitent leur utilisation. En 2006, les résultats de ces travaux ont été publiés sous le titre *Economie politique et taxes liées à l'environnement*. Cet ouvrage prend position en faveur d'une utilisation plus étendue des taxes liées à l'environnement et donne des pistes pour parer aux retombées sur la distribution des revenus et sur la compétitivité des secteurs concernés. En outre, des ajouts ont été apportés à la base de données sur les instruments de la politique de l'environnement en vigueur dans les pays membres (hors réglementations).

Commerce et environnement

Le *Groupe de travail conjoint sur les échanges et l'environnement* (Comité des échanges et EPOC) a été créé en 1990 pour approfondir l'analyse des effets des échanges sur l'environnement et des répercussions des politiques de protection de l'environnement sur le commerce. Il s'efforce de concevoir des lignes directrices concernant l'utilisation de mesures commerciales dans la mise en œuvre des accords environnementaux multilatéraux, contribue à l'analyse des effets des subventions préjudiciables à l'environnement sur les échanges, étudie les retombées sur l'environnement et le développement de la libéralisation des échanges de biens et services environnementaux, et aide les exportateurs des pays en développement à respecter les normes environnementales applicables aux biens qui font l'objet d'échanges. Il a aussi joué un rôle dans l'élaboration des recommandations du Groupe de travail de l'OCDE sur les crédits et garanties de crédits à l'exportation relatives aux examens environnementaux des projets qui reçoivent des crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public. En 2006, il a organisé un atelier qui a porté sur la mise en œuvre et les impacts des dispositions relatives à l'environnement contenues dans les accords commerciaux régionaux.

Energie et changement climatique

Le *Groupe d'experts des pays figurant à l'annexe 1 de la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques* (CCNUCC) réunit des délégués des gouvernements et des experts des pays en question. Il a été établi en 1994 pour étudier les problèmes d'analyse relatifs aux engagements pris par les pays figurant à l'annexe 1 et les problèmes nouveaux soulevés par le changement climatique. Parmi les participants figurent des pays membres de l'OCDE et des pays dont l'économie est en transition. L'OCDE et l'Agence internationale de l'énergie (AIE) assurent le secrétariat du groupe. Le secrétariat rédige des documents techniques destinés aux responsables nationaux de l'action publique et à d'autres décideurs. Les travaux du groupe d'experts portent actuellement sur les thèmes suivants : diffusion des technologies, échanges de permis d'émission, mécanismes sectoriels d'attribution de crédits, mécanisme pour un développement propre, application conjointe, cadre d'action de l'adaptation dans les pays participants, futurs accords possibles sur le changement climatique et séminaires avec des experts de pays en développement.

Biotechnologies

Le *Groupe interne de coordination pour la biotechnologie* a été fondé en 1993 pour faciliter la coordination, au sein du Secrétariat, entre les nombreux comités et groupes de l'OCDE qui s'intéressent aux biotechnologies dans les domaines de l'environnement (EPOC), de l'agriculture (COAG), de la science et de la technologie (CPST), de l'industrie (CIEE), de l'énergie (CRTE) et des échanges (Comité des échanges). Des projets et ateliers communs sont consacrés aux aspects économiques, environnementaux et sociaux de divers problèmes soulevés par les biotechnologies, entre autres par les inventions génétiques, les applications des biotechnologies dans le domaine de la santé, les biocarburants, et la surveillance réglementaire en matière d'environnement, de santé et de sécurité. En 2006, un *Atelier sur la gestion du passage à une économie fondée sur les biotechnologies* a porté sur l'utilisation des procédés biologiques dans différents secteurs d'activité et un projet pluriannuel intitulé « *La bioéconomie en 2030 : définition d'un programme d'action* » a été lancé pour approfondir l'analyse des répercussions potentielles des progrès des sciences biologiques.

Domaines prioritaires du développement durable

La présente section fait brièvement le point sur les travaux consacrés aux thèmes jugés prioritaires par l'OCDE dans le domaine du développement durable : modes de production et de consommation durables, gouvernance au service du développement durable, responsabilité sociale des entreprises, environnement et santé, et éducation au service du développement durable. Elle passe également en revue les travaux relatifs aux problématiques intergénérationnelles et aux statistiques et méthodes de mesure, prioritaires elles aussi.

Modes de production et de consommation durables

La modification des modes de production et de consommation a été définie pour la première fois comme un impératif en 1992, dans le chapitre 4 du programme *Action 21*. Dans le Plan de mise en œuvre adopté lors du Sommet mondial sur le développement durable, en 2002, les pays signataires, considérant que les habitudes des consommateurs et les modes de vie devaient évoluer au même titre que les méthodes industrielles, se sont engagés à modifier les modes de production et de consommation non durables.

Organisée à Marrakech en juin 2003, une réunion de suivi a donné le coup d'envoi à l'élaboration d'un cadre décennal d'appui aux initiatives visant à accélérer le passage à des modes de production et de consommation durables. Une deuxième réunion internationale d'experts s'est ensuite tenue au Costa Rica en septembre 2005, et une troisième est prévue à Stockholm (Suède) à l'automne 2007. Le processus de Marrakech s'appuie sur sept groupes de travail pilotés par différents pays de l'OCDE : 1) bâtiments et constructions durables (Finlande) ; 2) coopération avec l'Afrique (Allemagne) ; 3) achats publics durables (Suisse) ; 4) modes de vie durables (Suède) ; 5) tourisme durable (France) ; 6) produits durables (Royaume-Uni) ; 7) sensibilisation aux modes de consommation durables (Italie). Il a aussi été proposé de consacrer un groupe de travail aux

entreprises durables, qui mettrait l'accent sur le rôle des petites et moyennes entreprises.

La majeure partie des travaux de l'OCDE en la matière sont conduits par l'EPOC, dont le programme de travail comporte des volets consacrés à la consommation durable des ménages, à l'écologisation des marchés publics, à la responsabilité élargie des producteurs et à la gestion environnementale dans les entreprises. En ce qui concerne la consommation durable, l'EPOC a réalisé en 2006 une enquête sur l'influence de différents facteurs sur les modes de consommation des ménages, comme les variables socio-économiques et démographiques et les mentalités, mais aussi celle de certains instruments d'action comme les réglementations, les mesures économiques et l'éco-étiquetage. Des thèmes essentiels comme le recyclage des déchets ménagers, la consommation d'énergie du secteur résidentiel, les choix individuels en matière de moyens de transport et la consommation de produits de l'agriculture biologique ont été évoqués en juin 2006 dans le cadre d'un atelier intitulé *Comportement des ménages et politique de l'environnement*. En 2007, une deuxième enquête sera conduite dans six pays de l'OCDE pour évaluer les effets des mesures prises par les pouvoirs publics sur le comportement des ménages dans le domaine de la consommation d'énergie, des déchets, de l'alimentation et des transports.

En 2006 également, l'EPOC a lancé une enquête en vue de déterminer dans quelle mesure les pays avaient mis en œuvre la *Recommandation du Conseil de l'OCDE sur l'amélioration des performances environnementales des marchés publics* (2002). Il en est ressorti que des dispositions avaient été prises en ce sens dans la plupart des pays membres à l'échelon national, mais dans une mesure moindre à l'échelon infranational. Dans beaucoup de pays, tenir compte des considérations environnementales dans les décisions relatives aux marchés publics s'inscrit dans une politique plus générale de développement durable.

Un projet lancé en 2006 par le Comité des échanges visait à déterminer les moyens à mettre en œuvre, par exemple l'éco-étiquetage, les guides de la consommation et l'établissement de rapports par les entreprises, pour informer au mieux les consommateurs sur les caractéristiques environnementales et sociales des produits faisant l'objet d'échanges internationaux et des activités des entreprises multinationales. Quatre études de cas (sur les pêches, les fleurs coupées, les cosmétiques et le textile) ont montré que les consommateurs, qui jouent un rôle moteur dans la responsabilisation des entreprises, avaient beaucoup de mal à obtenir des informations sur les pratiques sociales et environnementales de celles-ci. En septembre 2006, avec l'appui du Comité de la politique à l'égard des consommateurs, le Comité des échanges consacrera un atelier à l'examen du

rapport relatif à l'information des consommateurs sur la responsabilité sociale des entreprises dans les échanges internationaux.

Dans le domaine de la production durable, l'EPOC prévoit de poursuivre ses travaux sur la politique publique de l'environnement et la gestion environnementale dans les entreprises, qui constituaient le thème d'un atelier organisé en 2005 (*Workshop on Public Environmental Policies and Private Firms*). Le prochain programme de travail prévoit des activités sur le comportement des entreprises et la politique de l'environnement, fondées sur une nouvelle enquête auprès des entreprises concernant l'incidence des incitations publiques sur l'adoption de systèmes de gestion environnementale et la nécessité de proposer des régimes particuliers pour les petites et moyennes entreprises. Cette enquête évaluera en outre les mesures publiques d'incitation en faveur de la recherche-développement et de l'innovation relative à l'environnement dans les entreprises.

En 2006, l'EPOC a poursuivi son évaluation des approches fondées sur la responsabilité élargie des producteurs (REP), qui imputent au premier producteur et au premier vendeur d'un produit la responsabilité de ses impacts sur l'environnement lorsqu'il est en fin de vie. Il ressort de l'analyse que plusieurs instruments, comme les droits, les subventions et la reprise par les producteurs, peuvent encourager le développement du recyclage et la conception de produits plus respectueux du principe de durabilité.

Gouvernance au service du développement durable

Le Comité de la gouvernance publique a formulé des orientations pratiques et conduit des études de cas sur la gouvernance au service du développement durable. Les premiers travaux de cet organe sur les stratégies nationales de développement durable (SNDD) ont conclu : « la qualité de la gouvernance et de la gestion des affaires publiques est (...) une condition essentielle à la mise en œuvre des politiques de développement durable ». De nombreux travaux d'analyse conduits par le comité actuellement sont en rapport avec la gouvernance au service du développement durable, notamment ceux qui sont consacrés à la réforme réglementaire, à la gestion des finances publiques et aux mécanismes de consultation des parties prenantes. En 2006, le Comité de la gouvernance publique a lancé avec l'EPOC une initiative visant à insérer un chapitre sur la gouvernance environnementale dans les examens de la réforme réglementaire dans les pays de l'OCDE. Le premier pays concerné sera la Suède.

Les travaux consacrés actuellement aux SNDD et à la réforme des subventions soulignent que la réalisation des objectifs du développement durable est parfois en grande partie une question de « bonne gouvernance »,

et plus précisément de cohérence de l'action publique et d'intégration des processus de décision. La mise en œuvre des structures de gouvernance qui concourent à promouvoir le développement durable s'effectue en premier lieu dans le cadre des stratégies de développement durable au niveau national. Dans les chapitres des études de l'EDRC qui portaient sur le développement durable (sur la période 2001-2004), les stratégies en place dans certains pays membres de l'OCDE étaient brièvement évaluées. De même, les examens environnementaux de l'EPOC comportent parfois une rapide présentation des dispositifs institutionnels de suivi de la mise en œuvre de la SNDD du pays étudié.

Responsabilité sociale des entreprises

Selon les *Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales*, ces dernières « ont l'occasion de mettre en place des politiques de pratiques exemplaires dans le domaine du développement durable qui visent à la cohérence des objectifs sociaux, économiques et environnementaux ». Les entreprises ne sont pas obligées de respecter les principes directeurs, mais les gouvernements qui y souscrivent se sont engagés à encourager leur observation et à assurer leur influence sur les entreprises qui opèrent sur leur territoire, ou à partir de leur territoire. En 2004, l'EPOC et le Comité de l'investissement ont étudié les composantes environnementales des Principes directeurs, ce qui a abouti à un renforcement de la sensibilisation des acteurs concernés et à une meilleure application des Principes directeurs aux performances environnementales des entreprises. Les recommandations environnementales portent sur les systèmes de gestion environnementale des entreprises, les analyses du cycle de vie, le principe de précaution, la participation des parties prenantes, etc.

Une grande partie des affaires traitées sur la base des Principes directeurs concernent des problèmes sociaux ou les conditions de travail (par exemple, plus de la moitié des quelque cent procédures de médiation ont porté sur les conditions de travail ou les dimensions sociales d'investissements réalisés à l'étranger par des entreprises de l'OCDE). Au chapitre de l'emploi et des relations professionnelles, les principes couvrent toutes les normes fondamentales du travail, notamment l'abolition du travail des enfants et du travail forcé. En 2000, de nouvelles recommandations ont été ajoutées sur le respect des droits de l'homme et sur la formation de la main-d'œuvre. En juin 2006, le Conseil de l'OCDE a adopté un *Outil de sensibilisation au risque destiné aux entreprises multinationales opérant dans les zones à déficit de gouvernance*, qui propose des recommandations

supplémentaires aux entreprises implantées dans certaines régions ou certains secteurs.

D'autres comités de l'OCDE s'intéressent à la responsabilité sociale des entreprises. En 2000, le programme LEED (développement économique et création d'emplois locaux) de l'OCDE a organisé une table ronde sur les nouvelles approches de la responsabilité sociale des entreprises au niveau local, suivie en 2004 par un séminaire intitulé *Prendre au sérieux la responsabilité sociale des entreprises*. En 2006, le projet du Comité des échanges relatif à l'information des consommateurs sur la responsabilité sociale des entreprises dans les échanges internationaux comprenait une étude sur les bonnes pratiques en matière de communication des entreprises sur leur responsabilité sociale et sur la nécessité d'améliorer la diffusion de l'information sur les effets sociaux et environnementaux des pratiques des entreprises. Il est proposé que le Comité de l'investissement et le Comité de l'emploi, du travail et des affaires sociales collaborent sur le thème *mondialisation et conduite responsable des affaires en matière d'emploi et de relations professionnelles*.

Environnement et santé

Les travaux relatifs aux liens entre environnement et santé relèvent principalement de l'EPOC et du Comité des produits chimiques, dans le cadre de leurs activités sur la sécurité des produits chimiques, sur la sécurité des aliments destinés à la consommation humaine et des aliments du bétail qui contiennent des organismes génétiquement modifiés, et sur l'évaluation des risques pour la santé des enfants. Le Groupe sur la santé, qui dépend directement du Conseil de l'OCDE, s'attache avant tout à définir les données, indicateurs et cadres d'analyse nécessaires à l'évaluation des performances des systèmes de santé dans les pays de l'OCDE. Ces travaux portent sur les comptes de la santé et sur les indicateurs du rapport coût-efficacité des systèmes de santé et de la qualité des soins.

En 2006, l'EPOC a lancé un projet consistant à évaluer les coûts des soins de santé résultant des atteintes à l'environnement. Entrepris dans le cadre du projet de l'EPOC sur les coûts de l'inaction, il a abouti à une estimation des coûts que sont susceptibles d'induire certaines pressions environnementales sur la santé humaine. L'EPOC a aussi conduit des études de cas nationales (Royaume-Uni, France et Canada) sur les facteurs de gouvernance impliqués et sur les difficultés soulevées par la formulation d'une politique cohérente à l'égard des répercussions de l'environnement sur la santé. Un rapport de synthèse présente des recommandations sur la coordination de la politique de l'environnement et de la politique de la santé à l'échelon national.

En outre, les examens environnementaux conduits dans le cadre du deuxième cycle comportent parfois un chapitre sur l'interface entre l'environnement et la santé, notamment des évaluations de la coopération institutionnelle sur les problèmes de santé liés à l'environnement, sur la réduction des menaces sanitaires que représente la pollution de l'air et de l'eau, sur la réduction des dangers que les produits chimiques font peser sur la santé et sur la lutte contre le bruit. Dans le futur programme de travail de l'EPOC sur l'évaluation des répercussions des facteurs environnementaux sur la santé des enfants dans plusieurs pays, il est proposé de prendre en considération les systèmes d'assurance sociale et de soins de santé.

Education au service du développement durable

En 1992, le programme *Action 21* soulignait : « l'éducation revêt une importance critique pour ce qui est de promouvoir le développement durable et d'améliorer la capacité des individus de s'attaquer aux problèmes d'environnement et de développement ». La contribution du système éducatif à la sensibilisation à la sauvegarde de l'environnement et aux valeurs sociales est le thème de la *Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable* (2004-2015), organisée sous les auspices de l'UNESCO.

Le Comité de l'éducation de l'OCDE s'est penché, indirectement, sur des problèmes sociaux, par exemple dans le cadre du *Programme international pour le suivi des acquis des élèves* (PISA), qui s'appuie entre autres sur des variables relatives au milieu socio-économique, ou dans celui de travaux antérieurs sur le capital social du point de vue de la rentabilité de l'enseignement. A la fin des années 80 et au début des années 2000, le Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement (CERI) a apporté son soutien à une initiative appelée *L'action de l'école en faveur de l'environnement* (ENSI), qui milite pour que la sensibilisation à la sauvegarde de l'environnement soit inscrite systématiquement dans les programmes scolaires à tous les niveaux. A l'heure actuelle, le Comité de l'éducation et l'ELSAC sont en train de concevoir ensemble le *Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes* (PEICA), qui donnera lieu à un examen de certaines retombées sociales des systèmes éducatifs. Une séance sur les méthodes de mesure des retombées sociales de l'éducation est également prévue dans le cadre du Forum mondial sur l'éducation envisagé pour juin 2007.

Problématiques intergénérationnelles

La définition courante du développement durable, telle qu'elle a été forgée en 1987 par le rapport Brundtland, *Notre avenir à tous*, est la suivante : « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». Cette définition exige d'envisager dans une perspective à long terme les conséquences des activités d'aujourd'hui et de prendre en considération les répercussions potentielles des politiques économiques, environnementales et sociales sur les générations futures. Le caractère prospectif des activités de l'OCDE se reflète en premier lieu dans ses publications des séries « Perspectives » : perspectives économiques, perspectives de l'emploi, perspectives agricoles et perspectives de l'environnement. En général, ces ouvrages mettent en évidence, dans un domaine donné, les éléments moteurs qui se manifestent dans l'économie et l'action publique, et visent à anticiper les grandes tendances et évolutions à moyen-long termes. Les auteurs emploient souvent des modèles économiques et technologiques pour mettre en évidence les conséquences préjudiciables que pourraient avoir dans le futur des activités ou politiques en vigueur aujourd'hui.

En 2006, dans sa publication *Energy Outlook* (perspectives de l'énergie), l'AIE prévoit que les émissions mondiales de dioxyde de carbone auront augmenté de plus de 50% en 2030 et recommande certaines mesures économiques, environnementales et technologiques pour ralentir le réchauffement mondial. Les *Perspectives agricoles* publiées en 2006 prévoient quant à elles que l'accroissement de la productivité dans les pays les plus pauvres ne permettra pas de satisfaire les besoins alimentaires de leur population en augmentation. Selon les *Perspectives de l'emploi* parues en 2006, le vieillissement de la population exercera une pression considérable sur la croissance économique dans de nombreux pays de l'OCDE au cours des décennies à venir. Les *Perspectives économiques* publiées en mai 2006 montrent pour leur part dans quelle mesure le vieillissement (et d'autres facteurs ne relevant pas de la démographie) risque d'accroître les dépenses de santé et de soins de longue durée dans le demi-siècle à venir.

Les analyses en cours pour la prochaine édition des *Perspectives de l'environnement de l'OCDE* fourniront des projections à l'horizon 2030 fondées sur des modèles économiques et environnementaux. Ceux-ci évalueront les principaux facteurs de l'évolution de l'environnement (croissance démographique, développement économique, mondialisation, modes de production et de consommation, innovation technologique et tendances du découplage). Ils engloberont les principales modifications de l'environnement d'ici à 2030, y compris celles qui se rapportent au

changement climatique, à la qualité de l'air, à la biodiversité et à l'eau, ainsi que certaines problématiques transsectorielles comme la relation entre la santé et l'environnement et les problèmes urbains. Les scénarios envisagés constituent le fondement de simulations destinées à évaluer les avantages environnementaux futurs de plusieurs politiques possibles, de même que leurs coûts éventuels.

Les conséquences économiques et sociales à long terme du vieillissement de la population dans les pays de l'OCDE ont été analysées par le CPE et l'ELSAC dans une série d'études et de documents de travail. En 2005, le Groupe de travail n° 1 s'est penché sur les voies par lesquelles le vieillissement façonnera les principaux facteurs économiques qui, à leur tour, pourraient retentir sur la croissance. L'ELSAC a établi une série de rapports nationaux intitulés *Vieillesse et politiques de l'emploi* qui portent sur les obstacles à l'emploi auxquels sont confrontés les « seniors », ainsi qu'une évaluation des mesures relatives à l'échelle des rémunérations, aux discriminations professionnelles, à la formation professionnelle et aux conditions de travail qui favorisent le maintien en activité des travailleurs âgés. En 2006, les enseignements retirés des études nationales ont été synthétisés dans un rapport intitulé *Vivre et travailler plus longtemps*, où sont examinés les moyens à mettre en œuvre pour supprimer les mécanismes désincitatifs vis-à-vis de l'activité et offrir plus de choix dans les décisions en matière de travail et de départ à la retraite, améliorer l'employabilité des travailleurs âgés et modifier l'attitude des employeurs et les pratiques en matière d'emploi.

Des analyses des problèmes que posent les retraites à long terme sont en cours dans plusieurs comités de l'OCDE. En 2005, lors de leur réunion sur la politique sociale, les ministres avaient recommandé à l'ELSAC de consacrer des travaux aux implications économiques et sociales des politiques des retraites. Le rapport intitulé *Les pensions dans les pays de l'OCDE – Panorama des politiques publiques* vise à aider les pays à évaluer dans quelle mesure les réformes des retraites qui obéissent à des considérations économiques rejailliront sur les conditions de vie des futures générations de travailleurs. Par ailleurs, il est prévu que des travaux sur une amélioration des systèmes de protection sociale visant à répondre aux problèmes démographiques aboutissent à des recommandations sur la modernisation des systèmes de retraite.

Le Comité des assurances et des pensions privées (appelé Comité des assurances jusqu'en 2005) tient des statistiques sur les systèmes de retraite des pays de l'OCDE (comparaison des âges de départ à la retraite, taux d'acquisition des droits, plafonds et indexations, droits à pension, effets redistributifs et coût des promesses de pension future). A l'heure actuelle, le comité s'efforce de recueillir les commentaires du public sur un projet de

principes directeurs relatifs au financement des systèmes de pension professionnels, notamment à la protection des cotisations versées par les salariés. Par ailleurs, en 2006, le Comité des marchés financiers (CMF) a rédigé un rapport sur les conséquences économiques du vieillissement de la population et sur les nouveaux instruments financiers nécessaires pour soutenir les plans d'épargne retraite et les pensions, comme les obligations d'Etat.

En ce qui concerne les problèmes intergénérationnels, l'EPOC a adopté une autre approche qui consiste à étudier les coûts et les conséquences à long terme de l'inaction des pouvoirs publics dans le domaine environnemental. A l'occasion d'une réunion à haut niveau organisée en 2005, le comité a lancé ces travaux dans le cadre de réflexions sur la mesure et l'analyse des coûts économiques, environnementaux et sociaux de l'inaction, sous plusieurs angles : 1) impacts sur la santé humaine de la pollution de l'air et de l'eau ; 2) impacts du changement climatique ; 3) impacts de la diminution de la diversité biologique. Plusieurs rapports à venir sont censés évaluer les coûts de l'inaction dans certains domaines particuliers tels que l'exploitation des ressources et l'accès à l'eau et à l'assainissement.

Statistiques et méthodes de mesure

Le Groupe de travail sur les statistiques du développement durable, constitué conjointement fin 2005 par le Comité des statistiques de l'OCDE, EUROSTAT et la Conférence des statisticiens européens de la CEE-ONU, s'est réuni deux fois en 2006 (en mars à Luxembourg et en novembre à Oslo, en Norvège). Ce groupe de travail a été mis sur pied pour définir un cadre conceptuel global où inscrire la mesure du développement durable, et pour dresser une liste d'indicateurs visant à aider les pouvoirs publics et les organisations internationales à concevoir des panoplies d'indicateurs du développement durable. Il examinera aussi la relation entre la comptabilité économique et environnementale intégrée, d'une part, et les indicateurs du développement durable, d'autre part. Une mise à jour de la publication *Overview of Sustainable Development Indicators used by National and International Agencies* (2002) est en cours de préparation. Le groupe de travail doit également formuler des recommandations sur les statistiques du développement durable pour juin 2008.

Les activités du Comité des statistiques sur les nouvelles méthodes de mesure du bien-être et sur les statistiques du développement durable s'inscrivent dans un projet de l'OCDE concernant les *indicateurs de mesure des progrès accomplis et de l'élaboration des politiques* qui vise à concevoir et à diffuser des palettes d'indicateurs clés destinés à évaluer les résultats de

l'action publique dans les domaines économique, environnemental et social. La plupart des directions de l'OCDE participent à cette activité qui a pour but d'améliorer les indicateurs statistiques dans différents secteurs, d'en assurer une diffusion plus efficace et de mieux évaluer leur utilisation dans les prises de décision. Le projet a pour objet de renforcer la liaison entre statistiques et conception de l'action publique, ainsi que la cohérence des statistiques et des indicateurs de l'OCDE. Il sera présenté au deuxième Forum mondial de l'OCDE sur les statistiques, les connaissances et l'action publique, qui se tiendra à Istanbul (Turquie) du 27 au 30 juin 2007 et au cours duquel aura lieu une séance sur les statistiques du développement durable. Le premier forum mondial de ce type, organisé en 2004 à Palerme, en Sicile, avait été consacré à l'utilisation des statistiques dans la prise de décision dans les domaines économique, environnemental et social.

Le développement durable dans les comités de l'OCDE

Economie

Comité d'examen des situations économiques et des problèmes de développement (EDRC)

Dans les études nationales conduites par le Comité d'examen des situations économiques et des problèmes de développement (EDRC), l'approche des problèmes structurels met désormais l'accent sur les grands enjeux auxquels est confronté chaque pays. La perspective est donc plus large que dans les études économiques conduites de 2001 à 2004, dans lesquelles les chapitres consacrés au développement durable portaient sur une liste plus restreinte de sujets limités à l'environnement (réduction des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, lutte contre la pollution de l'eau, mesures en faveur de l'exploitation durable des ressources naturelles, diminution de la production de déchets et amélioration de leur gestion) et aux questions sociales (élever le niveau de vie dans les pays en développement et garantir la viabilité des régimes de retraite). Néanmoins, le suivi des recommandations antérieures sur les problèmes de développement durable est assuré dans une partie consacrée aux *progrès de la réforme structurelle*, dans les chapitres sur les enjeux.

Un large éventail de sujets a été traité dans les examens de l'EDRC, leur prise en considération étant fonction des enjeux auxquels fait face chaque pays. Les thèmes suivants sont abordés dans presque toutes les études : le vieillissement de la population et les retraites, la viabilité budgétaire (occasionnellement, dans une perspective intergénérationnelle), les prestations sociales (l'accent étant souvent mis sur la prise en charge de la maladie et du handicap) et leur interaction avec la fiscalité et d'autres mesures dans le contexte de la demande et de l'offre de travail, la garde des enfants et les problèmes associés soulevés par l'éducation préscolaire, la

santé, l'enseignement et la formation, et plus généralement les problèmes posés par le marché du travail.

En 2006, de nouveaux domaines ont été abordés : le logement (Danemark, Islande et Irlande), les infrastructures (Australie et Irlande) ; et les inégalités de revenus, la pauvreté et les dépenses sociales (Japon). Une section a été consacrée à un ou plusieurs sujets environnementaux dans les examens suivants : Australie (viabilité de l'approvisionnement en eau) ; République tchèque (politique de l'environnement) ; Danemark (énergie éolienne) ; Islande (enjeux environnementaux et Protocole de Kyoto) ; Portugal (exemples de problèmes d'environnement) ; et Suisse (efficacité de la réduction des émissions de carbone).

Groupe de travail n°1 du Comité de politique économique

Le Groupe de travail n°1 du Comité de politique économique étudie la durabilité des politiques dans chacune des trois dimensions du développement durable, notamment dans le domaine économique, en tenant compte des synergies et des arbitrages entre ces différentes dimensions le cas échéant.

La dimension sociale apparaît dans les réflexions du groupe de travail sur les implications que peuvent avoir, du point de vue de la politique économique, les effets du vieillissement de la population sur la croissance, les pressions que sont susceptibles d'exercer sur les finances publiques les facteurs aussi bien démographiques que non démographiques influant sur les dépenses de santé, la relation entre croissance économique et bien-être, et, dans le contexte de la révision de la Stratégie de l'OCDE pour l'emploi, les implications des recommandations et évolutions économiques en ce qui concerne la distribution des revenus. Les travaux en cours et futurs dans ce domaine porteront sur les conditions que l'action publique doit remplir pour obtenir les résultats souhaités en matière d'éducation et de santé moyennant une efficacité renforcée, à même de réduire les dépenses publiques. En outre, le Groupe de travail n°1 est censé se pencher sur les grands problèmes post-Kyoto tels que le changement climatique et l'approvisionnement à long terme en énergie.

Comité de la politique scientifique et technologique (CPST)

Le développement durable a été abordé dans le cadre d'une activité du Comité de la politique scientifique et technologique (CPST) sur la coopération internationale en science et technologie pour un développement durable. Celle-ci faisait suite à la *Déclaration sur la coopération internationale en science et technologie pour un développement durable*,

adoptée par les ministres en 2004 à l'occasion d'une réunion du CPST au niveau ministériel. Elle visait à caractériser les bonnes pratiques en matière de coopération internationale en science et technologie, notamment entre pays de l'OCDE et pays en développement ; à stimuler le renforcement des capacités scientifiques et technologiques ; à faciliter une diffusion efficace des connaissances scientifiques et les transferts de technologie ; et à développer les réseaux et infrastructures de savoir. Elle a aussi porté sur les indicateurs de bonnes pratiques envisageables en matière de coopération internationale en science et technologie, et sur les méthodes d'évaluation des initiatives dans ce domaine. Cette activité a abouti à l'organisation d'une conférence en Afrique du Sud en novembre 2005.

Le CPST conduit plusieurs autres activités en rapport avec le développement durable, dont font partie les examens nationaux des politiques de l'innovation. En 2005-2006, des examens de ce type ont été lancés sur trois pays non membres (Chine, Chili et Afrique du Sud). De nouveaux travaux répondront à l'intérêt croissant que suscitent dans les pays de l'OCDE les nanotechnologies, lesquelles peuvent avoir une incidence importante sur la satisfaction des besoins économiques et sociaux, entre autres dans les domaines de la santé, de l'environnement et de l'énergie. D'autres activités nouvelles viseront à renforcer la contribution de l'innovation à la santé et l'adoption des technologies dans ce domaine ; à approfondir l'analyse de la mondialisation de la science et de l'innovation ; et à examiner les questions concernant les ressources humaines en science et en technologie, comme la fuite des cerveaux et l'amélioration de la circulation des chercheurs.

Environnement

Comité des politiques d'environnement (EPOC)

En janvier 2006, le Comité des politiques d'environnement (EPOC) a adopté une vision stratégique, en partie pour renforcer ses travaux sur la prise en considération des questions environnementales dans les politiques économiques et autres, et pour contribuer à l'application des principes du développement durable. Tous les thèmes abordés dans le programme de travail de ce comité sont, au sens large, en relation avec le développement durable : 1) examens environnementaux par les pairs ; 2) indicateurs et perspectives ; 3) gestion des ressources naturelles et changement climatique ; 4) environnement, santé et sécurité, et liens sociaux ; et 5) découplage des pressions sur l'environnement et de la croissance économique.

En 2006, l'EPOC a fait le point sur le déroulement du deuxième cycle des examens environnementaux consacrés aux pays de l'OCDE et à quelques économies non membres, et il s'est interrogé sur les suites à lui donner. Ce deuxième cycle, lancé en 2001, comprenait un volet relatif au développement durable, qui consistait à évaluer la prise en compte des problèmes environnementaux dans la politique économique (interface environnement-économie) et dans la politique sociale (interface environnement-social). Les chapitres sur l'interface entre environnement et économie portent sur l'intégration institutionnelle et par les marchés de ces deux dimensions, notamment sur le découplage entre pressions environnementales et croissance économique, les taxes liées à l'environnement, l'application des réglementations environnementales, les mesures d'atténuation du changement climatique et les dépenses de lutte contre la pollution. Ceux qui sont consacrés à l'interface environnement social abordent plusieurs thèmes, dont la relation entre emploi et environnement, la démocratie environnementale, les aspects redistributifs des mesures de protection de l'environnement, le lien entre environnement et santé et l'éducation à l'environnement. Les sections sur le développement durable comprennent parfois de brefs examens des questions institutionnelles en rapport avec les stratégies nationales de développement durable. En 2006, quatre pays membres (Belgique, Corée, Nouvelle-Zélande et Suisse) et la Chine ont fait l'objet d'un examen.

La Direction de l'environnement assure également le secrétariat d'organismes internationaux comme le *Groupe d'étude chargé de la mise en œuvre du programme d'action environnementale pour l'Europe centrale et orientale*. Cette instance a été créée en 1993 pour encourager la prise en considération des questions d'environnement dans les réformes économiques et politiques menées en Europe centrale et orientale dans plusieurs domaines : distribution de l'eau et assainissement ; financement de l'action environnementale ; réforme de la politique de l'environnement, notamment du contrôle du respect des mesures ; et réalisation des objectifs de la stratégie de l'environnement de l'EOCAC. En 2006 ont été publiés les actes d'une conférence sur le financement de la distribution de l'eau et de l'assainissement qui s'était tenue à Erevan, en Arménie, en novembre 2005.

Social

Comité de l'éducation

Le Comité de l'éducation conduit un programme de travail qui fait référence au développement durable et qui comprend entre autres des

examens de différents aspects de la politique et des pratiques d'éducation, par exemple en ce qui concerne l'enseignement supérieur, la direction des établissements scolaires, le choix et l'autonomie de ces derniers ; l'élaboration d'instruments d'action tels que, en coopération avec l'UNESCO, des lignes directrices sur la qualité dans l'enseignement supérieur transnational ; des examens nationaux comme celui qui est actuellement en cours sur l'enseignement supérieur au Portugal ; et la mise en place de réseaux, par exemple sur les brigades et sur la violence à l'école. D'autres organes en liaison avec le Comité de l'éducation mènent des travaux dans ce domaine, par exemple le Comité directeur du PISA, qui réalise des enquêtes régulières sur les connaissances et les aptitudes des élèves de quinze ans, et le Comité directeur du CERI, qui a un large éventail d'activités sur la recherche et l'innovation dans l'enseignement.

Le programme de travail du Comité de l'éducation porte en grande partie sur les moyens à mettre en œuvre pour transmettre au mieux d'une génération à une autre les aptitudes nécessaires à un avenir viable, tâche parallèle, par exemple, à celle qui consiste à laisser en héritage un environnement naturel viable. Par exemple : 1) les travaux sur la garde des enfants et l'éducation préscolaire ont permis d'établir que le cadre d'apprentissage, dans les premières années de la vie, était important pour le développement à long terme des aptitudes cognitives et sociales ; 2) l'enquête PISA a révélé que tous les pays étaient loin de montrer la même capacité à procurer aux jeunes les connaissances et les aptitudes dont ils avaient besoin pendant leur vie d'adulte ; et 3) des travaux portent sur l'incidence de l'équité et de l'intégration dans les systèmes scolaires sur la cohésion sociale dans les pays de l'OCDE. Les futurs travaux sur la formation professionnelle seront consacrés au développement des aptitudes techniques et professionnelles qui seront nécessaires dans l'avenir à l'économie dans les pays de l'OCDE.

Comité de l'emploi, du travail et des affaires sociales (ELSAC)

Le Comité de l'emploi, du travail et des affaires sociales (ELSAC) étudie les problèmes sociaux et leurs incidences économiques. En 2006, les travaux sur les « indicateurs alternatifs du bien-être », conduits en coopération avec le Département des affaires économiques et la Direction des statistiques apportaient un complément naturel à ceux qui avaient été consacrés par le Groupe de travail sur les statistiques du développement durable à la mesure des différents types de capital, dans la perspective d'évaluer le bien-être plus exactement dans chaque société.

La préparation du rapport qui a servi de cadre à l'analyse des problèmes soulevés par la durabilité des systèmes de protection sociale témoigne de

l'importance que l'ELSAC attache à la notion de développement durable appliquée à ses propres travaux. La plupart des activités du comité concernent la situation interne des pays membres, mais ses travaux sur l'intégration des immigrés et sur les composantes sociales des Lignes directrices à l'intention des entreprises multinationales ont des implications considérables au niveau mondial.

Comité de la gouvernance publique

Le Comité de la gouvernance publique s'intéresse à la bonne gouvernance et à la saine gestion des affaires publiques, et notamment à la recherche de la cohérence des politiques, à l'utilisation d'outils réglementaires de qualité supérieure dans le domaine de l'environnement, et aux mécanismes de consultation et de participation des parties prenantes. Il conduit des travaux dans plusieurs domaines en relation avec le développement durable : 1) achats publics, dont les « achats publics verts », création d'emplois dans les zones économiquement défavorisées, et débouchés pour les petites et moyennes entreprises ; 2) réforme réglementaire et évaluation de l'impact des réglementations, notamment de leur impact sur l'environnement, et évaluations des coûts et des avantages futurs des réglementations ; et 3) budgétisation et planification des dépenses publiques visant à assurer des services publics et une distribution des revenus durables dans le futur, la transparence budgétaire, la stabilité macroéconomique et des finances publiques viables.

En outre, les travaux pluridisciplinaires de l'OCDE sur la réforme de la réglementation touchent à la fois aux problèmes de réglementation, d'échanges et de concurrence, ainsi qu'à la nécessité d'améliorer la qualité de la réglementation dans certains secteurs. En 2006, une analyse de la politique environnementale et de la réforme de la réglementation a été réalisée dans le cadre de l'examen de la réforme réglementaire de la Suède. Les travaux en cours sur les cadres réglementaires des services publics et l'étude de l'interface avec les activités du secteur public offrent la possibilité d'étendre les activités aux politiques de l'environnement. Une autre question essentielle concerne les moyens à mettre en œuvre pour prendre en considération et réduire la fréquence et la gravité des risques susceptibles de mettre en péril l'environnement naturel ou social.

Les nouvelles activités du Comité de la gouvernance publique comprennent des travaux sur : 1) les processus d'élaboration des politiques ouverts à tous qui supposent la participation des parties prenantes aux décisions, par exemple, et les bonnes pratiques en matière d'information et de consultation ; 2) la gestion des risques, notamment leur prise en considération dans la gestion de la réglementation et dans les pratiques en la

matière ; 3) les partenariats public-privé du point de vue budgétaire et du point de vue réglementaire ; et 4) la réduction de la charge administrative pour aider les pays à déterminer les manières les plus efficaces et les plus efficaces de contrôler le respect des mesures et de les faire appliquer efficacement, dans l'optique de renforcer la crédibilité de l'administration aux yeux de la population et du secteur privé.

Comité des politiques de développement territorial

Le Comité des politiques de développement territorial s'intéresse à plusieurs aspects du développement durable en relation avec la politique régionale : 1) l'utilisation durable du stock de logements, qui vise à allonger la durée de vie réelle des bâtiments en favorisant un entretien approprié, des rénovations, des transformations, etc. ; 2) le logement socialement durable, qui souligne l'importance de la cohésion sociale pour assurer la compétitivité des villes à long terme et des politiques du logement pour assurer une meilleure mixité sociale ; 3) les mesures qui améliorent l'attractivité des villes et la rénovation urbaine, en s'appuyant notamment sur la cohésion sociale et la participation des habitants ; et 4) la problématique villes durables et compétitivité, au moyen, entre autres, d'études de cas sur des régions métropolitaines et villes-régions (par exemple, politiques de rénovation urbaine à Séoul, politiques de transports durables et respectueux de l'environnement à Melbourne, Londres et Stockholm).

Les activités du Groupe de travail sur les politiques territoriales dans les zones rurales mettent en évidence les facteurs nouveaux qui influencent l'action publique en milieu rural. Ceux-ci sont liés à l'importance croissante accordée aux aménités rurales, aux pressions en faveur de réformes des politiques agricoles, à la décentralisation et à l'évolution de la politique régionale. L'accent mis sur les aménités rurales (qualité de vie et patrimoine écologique, naturel et culturel) contribue à mettre en lumière les atouts réels qui attirent l'investissement et l'emploi.

Les futurs travaux du Comité des politiques de développement territorial porteront sur : 1) un volet intitulé « promouvoir la viabilité des communautés urbaines », qui vise à examiner les politiques visant à promouvoir une meilleure intégration des communautés urbaines et les politiques visant à attirer les étrangers qualifiés et à mieux valoriser leurs compétences ; et 2) les politiques d'amélioration de l'environnement urbain, fondées sur la prise en compte des dimensions environnementales dans les stratégies de développement urbain. Les travaux en cours sur les questions de gouvernance évalueront les contrats verticaux entre niveaux d'administration et les accords entre municipalités. Ils comprennent un

projet horizontal sur les relations budgétaires entre niveaux d'administration.

Sectoriel

Comité de l'agriculture

Les travaux du Comité de l'agriculture se répartissent en trois grandes catégories : 1) réforme de la politique agricole, 2) agriculture et échanges et 3) durabilité de l'agriculture. En ce qui concerne cette dernière, les activités mettent avant tout l'accent sur les interactions entre les dimensions économiques (production, consommation, échanges) et environnementales (effets dommageables et bénéfiques) du développement durable. Les travaux sur les effets des subventions préjudiciables à l'environnement ont particulièrement mobilisé l'attention. De plus, le comité étudie le caractère multifonctionnel de l'agriculture et élabore des cadres théoriques et des cadres d'analyse pour étudier les relations complexes qui existent entre production agricole et environnement, ainsi que d'autres questions telles que le développement rural et la sécurité alimentaire.

Les activités sont progressivement passées de la description de l'état de l'environnement dans l'agriculture (indicateurs environnementaux pour l'agriculture) et des politiques en vigueur (inventaire des mesures agro-environnementales) à l'explication des liens entre évolution de l'action publique (réforme des politiques et libéralisation des échanges) et effets sur l'environnement (modélisation des politiques et de la libéralisation des échanges dans le secteur des grandes cultures, et utilisation d'un modèle conçu par l'OCDE pour analyser les effets de différentes politiques dans différents contextes nationaux et observer les implications dans les domaines environnemental, économique et budgétaire). Les travaux sont également axés sur des thèmes précis dans le cadre de séminaires et de réunions d'experts : biomasse agricole, utilisation de l'eau dans l'agriculture, relation entre agriculture et développement rural (y compris l'utilisation des terres), évaluation de la politique agro-environnementale, technologie agro-environnementale et problèmes de ressources dans l'agriculture en Chine.

Des travaux seront consacrés à l'analyse des effets environnementaux des bioénergies d'origine agricole, des liens entre agriculture et bioéconomie, et des mesures visant à assurer une exploitation durable de l'eau et la qualité de celle-ci. L'un des principaux enjeux de ces activités consiste à comprendre la relation de cause à effet entre politiques et instruments agro-environnementaux, d'une part, et résultats

environnementaux obtenus, d'autre part. Les pays emploient un large éventail d'outils, mais nous ne savons pas lesquels donnent de bons résultats, dans quelles situations ils sont efficaces, et lesquels sont les plus efficaces et les plus performants. Ces travaux doivent contribuer à caractériser les propriétés des bonnes pratiques appliquées par les pouvoirs publics pour atteindre les objectifs agro-environnementaux de manière efficace et efficiente.

Comité des pêcheries

Le Comité des pêcheries s'intéresse à trois grandes questions : 1) la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN), 2) l'utilisation des mécanismes du marché dans la gestion des pêches et 3) les transferts financiers publics au secteur halieutique, sous l'angle du développement durable. Les travaux du comité sur les activités INN ont porté sur les aspects économiques, sociaux et environnementaux de la pêche pirate, et caractérisé les facteurs qui les encouragent. L'un de leurs principaux enseignements est que les activités INN continueront tant qu'elles seront rentables pour ceux qui les pratiquent, et qu'il importe donc d'accroître le risque d'être appréhendé, mais aussi de modifier la structure des incitations et de faire en sorte que la pêche INN ne soit pas rémunératrice.

Dans ses travaux sur l'utilisation des mécanismes de marché, le comité a schématisé un grand nombre de systèmes existants de gestion des pêches en s'appuyant sur les six caractéristiques des droits de propriété définies par la théorie (exclusivité, durée, qualité du titre, cessibilité, divisibilité et flexibilité) et en attribuant des notes chiffrées aux situations observées. Il en est ressorti qu'un large éventail d'instruments de type marché étaient employés dans les pays de l'OCDE pour administrer les pêches et qu'il était en grande partie injustifié de penser que les mécanismes de marché se limitaient aux quotas individuels transférables. En conclusion, l'étude propose dix pistes assorties de conseils pratiques sur lesquels les responsables de l'action publique peuvent s'appuyer lorsqu'ils envisagent de revoir les politiques en vigueur dans leur pays.

Depuis plusieurs années, le comité consacre des travaux au soutien financier accordé à la pêche dans les pays de l'OCDE (autrement dit aux « transferts financiers publics »), en mettant l'accent sur les difficultés théoriques, sur les problèmes de données et sur les problèmes de politique commerciale imputables aux subventions. Il analyse les transferts publics sous l'angle du développement durable en s'intéressant aux conséquences économiques, sociales et environnementales des aides financières. L'analyse insiste sur les effets dans les trois dimensions du développement durable,

ainsi que sur les interactions entre ces dimensions dans différentes configurations de la politique de la pêche.

Le comité consacre aussi des travaux aux réformes des politiques de la pêche et aux effets de la mondialisation sur le secteur halieutique. Les instruments permettant de faire en sorte que la pêche soit durable et responsable sont connus, mais les réformes concrètes sont difficiles à mettre en œuvre en raison de facteurs politiques. Ces activités visent à caractériser les difficultés que doivent surmonter les responsables publics pour lancer des réformes, et à formuler des recommandations concrètes sur la mise en œuvre de ces dernières. Le rythme de la mondialisation et des ajustements structurels dans le secteur de la pêche s'est rapidement accéléré au cours de la dernière décennie, ce qui accroît la pression exercée sur la ressource halieutique. Des analyses seront conduites pour définir le large éventail des conséquences de la mondialisation dans le secteur, les obstacles existants ou potentiels à l'adaptation à la mondialisation et les moyens à mettre en œuvre pour les surmonter.

Comité de l'AIE pour la recherche et la technologie en matière d'énergie (CRTE)

Les travaux du Comité de l'AIE pour la recherche et la technologie en matière d'énergie (CRTE) ont pour thème la mise en place d'un approvisionnement énergétique propre, efficient, fiable et sûr moyennant la recherche-développement (R-D) technologique et l'action publique. Le CRTE a des groupes de travail dans chacun des grands secteurs de l'économie de l'énergie : combustibles fossiles, énergies renouvelables, technologies pour l'utilisation finale de l'énergie et fusion nucléaire. La contribution du programme sur les technologies à la réalisation des objectifs de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), à savoir la sécurité énergétique, la croissance économique et la protection de l'environnement, constitue à elle seule une part essentielle de l'application des principes du développement durable dans le domaine de l'énergie.

Une publication récente, *Energy Technology Perspectives*, démontre que les technologies peuvent changer les choses dans une série de scénarios mondiaux qui s'étendent jusqu'à 2050. Elle évalue les moyens envisageables pour améliorer la sécurité énergétique dans le monde et contenir l'augmentation des émissions de CO₂ en s'appuyant sur une gamme de technologies existantes ou nouvelles. Ce faisant, elle apporte des informations précises d'ordre technologique et sur l'action à mener, pour aider les responsables publics à concevoir des solutions durables. Les activités de R-D et d'ouverture en matière de technologies énergétiques conduites dans le cadre des 41 accords de mise en œuvre de l'AIE

permettent de faire des progrès techniques dans les domaines suivants, entre autres : économies d'énergie dans la production d'électricité et utilisation finale de l'énergie (bâtiments, transports, industrie) ; lutte contre les émissions de CO₂ (combustibles fossiles propres, séquestration du carbone, par exemple) ; et sécurité et indépendance énergétiques (technologies des énergies renouvelables, notamment).

Actuellement, douze pays non membres de l'OCDE participent aux activités de recherche conjointes menées dans le cadre des accords de mise en œuvre de l'AIE. Les dirigeants du G8 veillent à ce que l'AIE accroisse la participation des pays en développement, dans l'optique de partager avec eux les pratiques optimales et d'étoffer la base de connaissances. Sont notamment concernés le Brésil, la Russie, la Chine, l'Inde et l'Afrique du Sud. Les travaux se déroulent dans le cadre de l'Initiative NEET (*Networks of Expertise in Energy Technology*). Parmi les autres activités visant à stimuler le développement des capacités dans les pays en développement figure la base de données mondiales sur les politiques et mesures relatives aux énergies renouvelables, qui contient des informations sur les marchés et l'action publique en la matière dans plus de cent pays.

Les futures activités du CRTE liées au plan d'action du G8 comprennent : une étude sur l'intégration des énergies renouvelables aux réseaux électriques ; l'analyse de la séquestration du carbone et l'étude de son potentiel ; l'extension de la publication *Energy Technology Perspectives* à l'analyse de pays non membres de l'OCDE, assortie d'un dossier spécial sur les économies d'énergie potentielles dans l'industrie et dans le secteur des transports ; la publication d'un ouvrage intitulé *Energy Technology Handbook* comprenant des fiches de notation des technologies par critères (émissions de GES, coûts d'investissement, économies d'énergie possibles et contraintes d'approvisionnement) ; et l'établissement de tableaux comparatifs fournissant aux responsables publics les informations nécessaires pour prendre des décisions éclairées et procéder à des évaluations de la politique de R-D.

Groupe permanent de l'AIE sur la coopération à long terme (AIE/SLT)

En ce qui concerne les analyses sur le climat, le Groupe permanent de l'AIE sur la coopération à long terme (AIE/SLT) intensifie actuellement ses efforts en vue de caractériser les pratiques optimales des pouvoirs publics dans le domaine de l'énergie et de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, au niveau national et international. L'objectif est de mettre en évidence des instruments d'action et des stratégies efficaces pour réduire au moindre coût les émissions de gaz à effet de serre imputables à l'énergie et

pour aider les pays membres à assumer leurs responsabilités au titre de la CCNUCC. Les principaux travaux portent sur : 1) une base de données des politiques et des mesures relatives à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, 2) les incidences sur la compétitivité d'une limitation des émissions de carbone des activités intensives en énergie, 3) les effets des incertitudes quant aux politiques et mesures relatives au changement climatique sur les décisions d'investissement dans l'énergie, 4) l'investissement dans les technologies qui ne nuisent pas au climat et 5) l'adaptation du secteur de l'énergie au changement climatique.

L'AIE/SLT a réalisé plusieurs analyses sur les mécanismes internationaux établis dans le cadre du Protocole de Kyoto, lesquelles apportent l'éclairage des experts sur la manière dont différentes options pourraient fonctionner compte tenu des réalités du secteur de l'énergie dans les pays développés et les pays en développement. Parmi elles figurent une analyse des options dans le domaine de la coopération internationale sur l'atténuation des effets des émissions de GES et une évaluation des mécanismes d'attribution de crédits par projet ou par secteur et des systèmes d'échanges internationaux de droits d'émission. En outre, la durabilité énergétique, qui englobe les thématiques du changement climatique, de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables, etc., constitue un volet important des examens des politiques nationales de l'énergie des pays membres de l'AIE. En ce qui concerne les problèmes d'environnement, l'AIE/SLT étudie les usages modernes de la biomasse qui peuvent assurer un accès aux services énergétiques dans les pays en développement. Il a notamment organisé un séminaire sur ce thème et publié un document d'information intitulé *Policies for Sustainable Traditional Biomass*.

L'AIE retire de la série de publications « perspectives énergétiques mondiales » des enseignements à moyen terme (2010-2015) et à long terme (2030) sur la sécurité énergétique, l'investissement et l'environnement, de manière à mettre à la disposition de ses pays membres un instrument d'analyse permettant de caractériser les actions les plus appropriées pour améliorer la durabilité dans le domaine de l'énergie avec le meilleur rapport coût-efficacité. L'édition 2007 mettra l'accent sur les perspectives des marchés de l'énergie en Chine et en Inde, et sur leurs incidences sur les marchés mondiaux. Comme les éditions précédentes, celle de 2008 analysera les possibles évolutions des marchés mondiaux de l'énergie et les problèmes environnementaux susceptibles d'en découler à partir de projections détaillées région par région et énergie par énergie dans différents scénarios.

International

Comité d'aide au développement (CAD)

La majeure partie des travaux du Comité d'aide au développement (CAD) sur le développement durable a été conduite dans le cadre de la collaboration entre le Réseau sur l'environnement et la coopération pour le développement (ENVIRONET) et le Groupe de travail sur les questions d'environnement mondiales et structurelles. Les travaux menés en commun portent sur la prise en considération de l'adaptation au changement climatique dans la coopération pour le développement, et ils ont abouti à une réunion commune du CAD et de l'EPOC au niveau ministériel en avril 2006, à l'occasion de laquelle ces deux comités ont pu échanger leurs points de vue sur les principaux problèmes rencontrés à l'interface entre la politique de l'environnement et la politique du développement.

De plus, l'ENVIRONET a conduit des travaux sur la manière de prendre en compte les considérations environnementales dans les politiques, plans et programmes de coopération pour le développement, comme l'exige la *Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide*. Il collabore aussi avec le réseau du CAD sur la réduction de la pauvreté pour que soient dûment pris en compte les problèmes d'environnement dans le cadre des travaux du CAD sur la lutte contre la pauvreté et la croissance pro-pauvres. Dans un chapitre ordinaire de ses examens réguliers par les pairs, le CAD examine systématiquement les problèmes de cohérence des politiques de développement, notamment sous l'angle institutionnel et sectoriel.

Comité de l'investissement

Les *Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales*, formulés par le Comité de l'investissement, constituent un code de conduite qui vise à améliorer la contribution des entreprises en question au développement durable. Dans le courant du présent biennium, les trente pays de l'OCDE et neuf pays non membres ont pris les mesures suivantes, entre autres, en application des principes : fourniture de services de médiation sur des différends mettant en cause la conduite des entreprises dans des domaines comme les droits de l'homme (normes fondamentales du travail, gestion privée de centres de détention, par exemple) ; recherche d'exemptions à la réglementation pour un oléoduc dans la région de la mer Caspienne ; gestion des impacts environnementaux et sociaux de projets miniers en Afrique, en Birmanie et en Equateur, et de projets hydroélectriques au Laos ; et projet aquacole au Chili. Par ailleurs, le Comité de l'investissement a conçu un « Outil de sensibilisation au risque

destiné aux entreprises multinationales opérant dans les zones à déficit de gouvernance », document dans lequel il est demandé aux entreprises de « respecter le droit national et international ainsi que les autres instruments internationaux applicables concernant, par exemple, les droits de l'homme, la lutte contre la corruption, les relations employeurs-travailleurs (notamment le respect des normes fondamentales du travail) et la protection de l'environnement ».

La poursuite des activités sur les Principes directeurs consistera à améliorer en permanence les capacités de mise en œuvre des pays adhérents moyennant le partage d'expérience et des examens réguliers par les pairs. Un autre objectif sera de vanter les mérites de normes reconnues internationalement en matière de responsabilité des entreprises auprès des grands pays non membres (Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud, entre autres). En réponse à des demandes du gouvernement chinois et de plusieurs secteurs d'activité dans les pays de l'OCDE et en Chine, le Comité de l'investissement entamera des discussions avec ce pays sur les approches publiques du comportement responsable des entreprises. L'action des autorités russes au sujet de la conduite responsable des affaires, y compris par les investisseurs russes qui interviennent dans le secteur de l'énergie à l'étranger, sera également étudiée.

En 2006, le Comité de l'investissement a élaboré le *Cadre d'action pour l'investissement*, dans le cadre de la contribution de l'OCDE à des travaux plus vastes conduits pour donner suite au Consensus de Monterrey. Complément des *Principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales*, il s'adresse pour sa part aux pouvoirs publics. Il s'agit d'une liste non prescriptive de problèmes que sont invités à prendre en considération les gouvernements qui conduisent une réforme interne ou qui participent à la coopération régionale ou au dialogue international visant à mobiliser l'investissement en faveur de la croissance économique et du développement durable. Il énumère dix groupes de questions dans les principaux domaines définis dans le Consensus de Monterrey comme ayant une forte incidence sur l'environnement de l'investissement : la politique de l'investissement, la promotion et la facilitation de l'investissement, la politique commerciale, la politique de la concurrence, la politique fiscale, le gouvernement d'entreprise, le comportement responsable des entreprises, le développement des ressources humaines, le développement des infrastructures et du secteur financier, et la gouvernance publique. Le chapitre du Cadre d'action sur le « développement des infrastructures » (coécrit avec la Banque mondiale) sera étayé par la définition d'une série de principes directeurs de l'OCDE sur la participation des investisseurs internationaux aux infrastructures, axés sur les secteurs de l'énergie et de l'eau.

Abréviations

Organes de l'OCDE

CAD – Comité d'aide au développement

CERI – Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement

CFA – Comité des affaires fiscales

CIEE – Comité de l'industrie et de l'environnement de l'entreprise

CMF – Comité des marchés financiers

COAG – Comité de l'agriculture

CPC – Comité de la politique à l'égard des consommateurs

CPE – Comité de politique économique

CPST – Comité de la politique scientifique et technologique

CRTE – Comité de l'AIE pour la recherche et la technologie en matière d'énergie

CSTAT – Comité des statistiques

EDRC – Comité d'examen des situations économiques et des problèmes de développement

ELSAC – Comité de l'emploi, du travail et des affaires sociales

EPOC – Comité des politiques d'environnement

INV – Comité de l'investissement

LEED (programme --) – programme sur le développement économique et la création d'emplois locaux

RAEDD – Réunion annuelle d'experts du développement durable

Directions de l'OCDE et organismes associés

AEN – Agence pour l'énergie nucléaire

AGR – Direction de l'alimentation, de l'agriculture et des pêcheries

AIE – Agence internationale de l'énergie

CCNM - Centre pour la coopération avec les non-membres

DAF – Direction des affaires financières et des entreprises

DCD – Direction de la coopération pour le développement

DEV – Centre de développement

DSTI – Direction de la science, de la technologie et de l'industrie

ECH – Direction des échanges

ECO – Département des affaires économiques

EDU – Direction de l'éducation

ELS – Direction de l'emploi, du travail et des affaires sociales

ENV – Direction de l'environnement

GOV – Direction de la gouvernance publique et du développement territorial

SAH – Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest

STD – Direction des statistiques

Autres

CCNUCC – Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

CDD – Commission du développement durable des Nations Unies

CE – Commission européenne

CEE-ONU – Commission économique des Nations Unies pour l'Europe

ENSI – Action de l'école en faveur de l'environnement

EUROSTAT – Office statistique des Communautés européennes

FAO – Organisation pour l'alimentation et l'agriculture

- INN – (pêche) illégale, non réglementée et non déclarée
- MDP – mécanisme pour un développement propre
- OMC – Organisation mondiale du commerce
- OMD – Objectifs du millénaire pour le développement
- PDD – Programme de Doha pour le développement
- PEICA – Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes
- PISA – Programme international pour le suivi des acquis des élèves
- PME – petites et moyennes entreprises
- PNUE – Programme des Nations Unies pour l'environnement
- RCM – réunion du Conseil de l'OCDE au niveau des ministres
- REP – responsabilité élargie des producteurs
- SMDD – Sommet mondial sur le développement durable
- SNDD – stratégie nationale de développement durable
- UNESCO – Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Références

Programme horizontal sur le développement durable

- OCDE (2006), *Rapport annuel 2005 sur les travaux relatifs au développement durable menés à l'OCDE.*
- OCDE (2006), *Stratégies nationales de développement durable – Bonnes pratiques dans les pays de l'OCDE.*
- OCDE (2006), *OCDE Contribution to the UN Commission on Sustainable Development 14: On the Themes of Climate Change, Energy and Industry.*
- OCDE (2006), *Synthèses de l'OCDE – Promouvoir le développement durable à l'OCDE.*
- OCDE (2006), *Subsidy Reform and Sustainable Development: Economic, Environmental and Social Aspects.*
- OCDE (2006), *Do We Have the Right R&D Priorities and Programmes to Support the Energy Technologies of the Future?* Document d'information pour la réunion de la Table ronde sur le développement durable des 14 et 15 juin 2006.

Analyses communes sur le développement durable

- OCDE (2006), « Indicateurs alternatifs du bien-être », in *Réformes économiques – Objectif croissance.*
- OCDE (2006), *Stimuler l'emploi et les revenus – Les leçons à tirer de la réévaluation de la stratégie de l'OCDE pour l'emploi.*
- OCDE (2006), *Déclaration de l'OCDE sur la prise en compte de l'adaptation au changement climatique dans la coopération pour le développement*, Réunion du Comité d'aide au développement et du

Comité des politiques d'environnement de l'OCDE au niveau ministériel, 4 avril.

OCDE (2006), *Rechercher la cohérence - Les pêcheries et les politiques de développement*.

OCDE (2006), *Cadre d'action commune autour d'objectifs partagés*, Réunion du Comité d'aide au développement et du Comité des politiques d'environnement de l'OCDE au niveau ministériel, 4 avril.

OCDE (2006), *Rapport sur les accords commerciaux régionaux et l'environnement*.

OCDE (2006), *Economie politique et taxes liées à l'environnement*.

Analyses intergénérationnelles

OCDE (2006), « Les pressions budgétaires à prévoir pour les dépenses relatives aux soins de santé et aux soins de longue durée », *Perspectives économiques de l'OCDE*, n° 79.

OCDE (2006), *Vivre et travailler plus longtemps*.

OCDE (2006), *Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2006-2015*.

OCDE (2006), *Perspectives de l'emploi 2006 – Stimuler l'emploi et les revenus*.

OCDE (2006), *Les pensions dans les pays de l'OCDE – Panorama des politiques publiques*.

OCDE (2006), *World Energy Outlook*.

Mesure et statistiques du développement durable

OCDE (2006), *Panorama des statistiques de l'OCDE 2006 – Economie, environnement et société*.

OCDE (2006), *Statistics, Knowledge and Policy: Proceedings from the OCDE World Forum on Key Indicators*.

Groupe de travail sur les statistiques du développement durable à l'adresse : www.unece.org/stats/groups/wgssd.tor.htm.

Exemples de travaux de comités sur le développement durable

AIE (2006), *Energy Technology Perspectives: Scenarios and Strategies to 2050*.

- AIE (2006), *Case Studies in Sustainable Development in the Coal Industry*.
- AIE (2006), *Climate Change Policies and Measures Database*.
- AIE (2006), *Global Renewable Energy Policies and Measures Database*.
- AIE (2006), *Renewable Energy R&D: Insights from IEA Technology Programmes*.
- OCDE (2006), *Rapport annuel sur les Principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales*.
- OCDE (2006), *Financing Water Supply and Sanitation in EECCA*, actes de la conférence.
- OCDE (2006), *Improving Co-Ordination Between Environmental and Health Policies*.
- OCDE (2006), *International Science and Technology Co-operation for Sustainable Development: Workshop Proceedings*.
- OCDE (2006), *Cadre d'action pour l'investissement*.
- OCDE (2006), *Outil de sensibilisation au risque destiné aux entreprises multinationales opérant dans les zones à déficit de gouvernance*.
- OCDE (2006), *Sustainable Cities: Linking Competitiveness with Social Cohesion*.
- OCDE (2006), *The Distributional Effects of Environmental Policy*.
- OCDE (2006), *Le nouveau paradigme rural – Politiques et gouvernance*.
- OCDE (2006), *The Social Dimension of Environmental Policy*, Les Synthèses de l'OCDE.

LES ÉDITIONS DE L'OCDE, 2, rue André-Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16
IMPRIMÉ EN FRANCE
(00 2006 7B 2 P) - n° 88082 2006

**RAPPORT ANNUEL 2006 SUR LES TRAVAUX RELATIFS
AU DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'OCDE**